

Séance du jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés sans pouvoir	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
49	46	0	0	3	11 septembre 2020	11 septembre 2020

Présents : M. GALUT, Maire ; Mme BESSARD, M. ALLAIN, Mme MENGUY, M. BEDIN, Mme MADROLLES, M. LEFELLE, Mme NEZLIOUI, M. METTRE, Mme BONDUELLE, M. CABRERA, Mme TRUSSARDI, M. MOUSALLI, Mme ROBINSON, M. BOUQUIN, Mme BIGUIER, M. JEANNIN (à partir de la délibération n° 3), Mme LABRO, M. GUERINEAU, M. MARTIN, Maires-Adjoints ; Mme FELIX (à partir de la délibération n° 4), Mme BEN AHMED, M. DEDET (à partir de la délibération n° 8), M. BARDI, Mme MORAISIN, Mme CHEZE-DHO, M. MAUTRE, M. PIERRON, Mme SOULAT, Mme CHOLLET-MOUCHOUX, M. LUBERNE, Mme PALLOT, Mme GUICHARD, Mme TOUAK, Mme VIENNE, M. MOUSNY, M. MERCIER, Mme FRANQUES, Mme SINGEOT, M. SPETER-LEJEUNE, Mme POL, M. REBEYROL, Mme MICHEL, M. ETIENNE, Mme PAGET, M. TROJAN, Conseillers Municipaux

Absents : M. JEANNIN (jusqu'à la délibération n° 2), Maire-Adjoint ; Mme FELIX (jusqu'à la délibération n° 3), Conseillère Municipale.

Absents excusés avec pouvoir :

M. DEDET	donne pouvoir à	Mme TRISSARDI (jusqu'à la délibération n° 7)
M. STOQUERT	donne pouvoir à	Mme PALLOT
M. CROTTÉ	donne pouvoir à	Mme VIENNE
M. CHARPENTIER	donne pouvoir à	Mme ROBINSON

Mme BONDUELLE et Mme FRANQUES sont désignées comme secrétaires de séance.

Président de séance : M. GALUT, Maire.

N° : 24

Rapporteur : Hugo LEFELLE

Nomenclature

8.3

Avis sur abrogation des plans d'alignement des routes départementales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.131-6 ;

Vu la demande du Conseil Départemental en date du 31 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Commerce et Cœur de Ville, Rénovations Urbaines et Mobilité du 7 septembre 2020 ;

Considérant que certaines voies départementales qui traversent le territoire communal sont concernées par des plans d'alignement mis en place pour permettre notamment l'élargissement des voies.

Or pour certaines de ces voies, il n'y a plus lieu de prévoir leur élargissement ; le Département :

- souhaite supprimer les plans d'alignement sur les rues suivantes :
 - rue des Sapins (RD 15 E) ;
 - rue Félix Chedin (RD 58) ;
 - rue du Puits Neufs et rue Danton(RD 151).
- propose de modifier le plan d'alignement existant sur la RD 58 (rue François Coillard et rue du grand chemin) en limitant son effet sur la seule section du point repère 3+506 au point repère 3+512 rue du grand chemin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

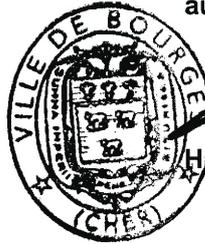
de donner un avis favorable à ce projet de suppression et de modification des plans d'alignement des routes départementales.

Acte rendu exécutoire après
dépôt électronique de la Préfecture le **23 SEP. 2020**
Affichage du **24 SEP. 2020**

Pour le Maire et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué
aux Travaux et à l'Urbanisme

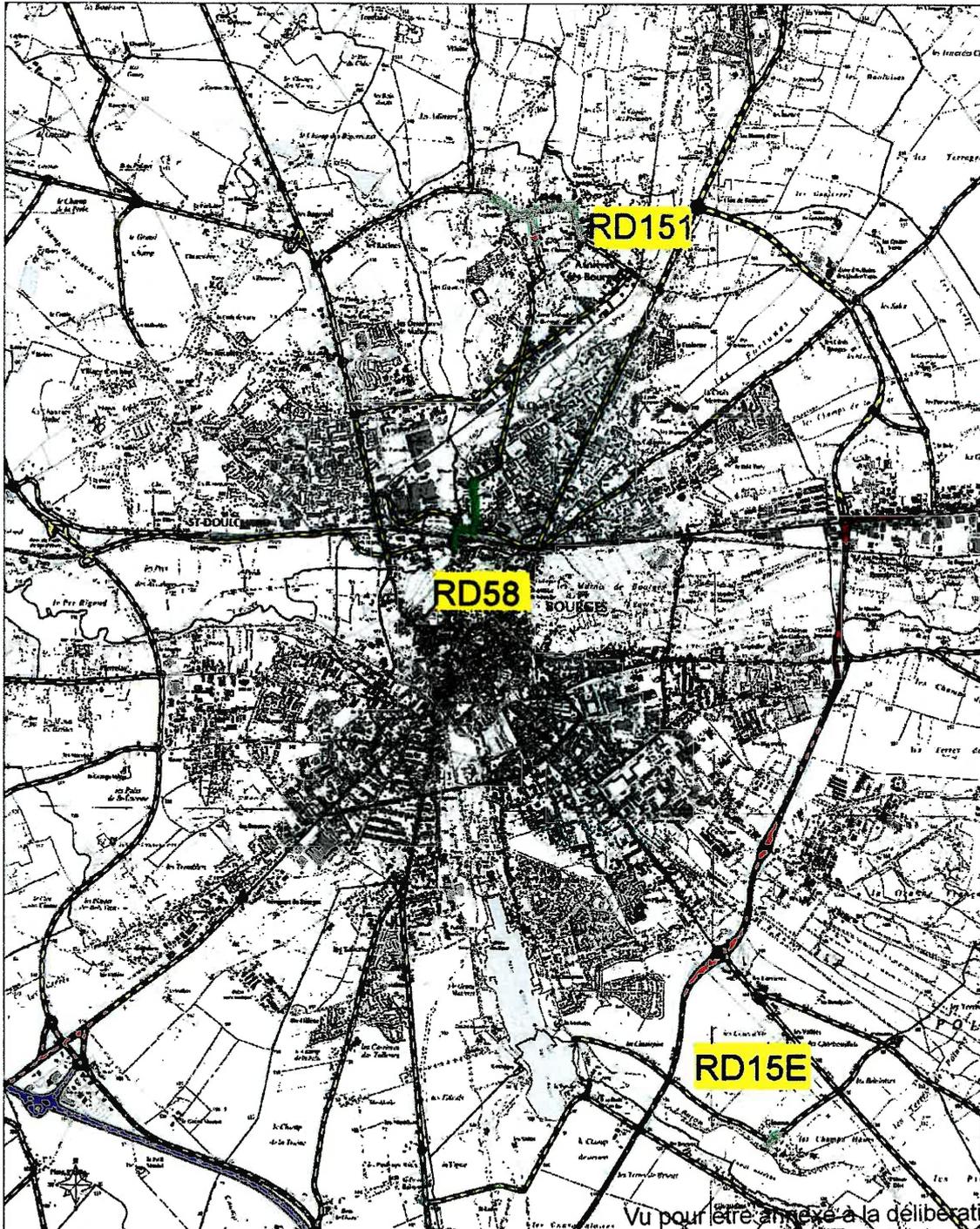



Hugo LEFELLE

BOURGES

— Plans d'alignement des RD15E, 58 et 151

— Bâtiments frappés
(1 sur cette commune)



Vu pour être annexé à la délibération n° 26
du Conseil Municipal en date

du 17 SEP. 2020



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Hugo LEFELLE